

## Procès-Verbal du Conseil d'Établissement

Jeudi 25 septembre 2025

Liste des membres présents :

Pour la Direction : *P. Bousquet, Proviseur / C. Blaszczyk, SCAC / C. Dezetter, DAFACS / M. Millasseau, Directrice Primaire / M. Abidi, Proviseure-adjointe / A. Achiq, Proviseur-adjoint / A. Vincent, CPE*

Pour les Représentants des personnels : *A. Walckiers, C. Barbé, B. Bernier-Barbé (SNES-FSU), S. Diémé (SNUipp), M. Paracuellos (SUD), L. Paye, A. Mbaye (TOS)*

Pour les Représentants des parents d'élèves : *M. Blanc, R. Sabeli (LIPE), H. Gaudefroy, R. Ndiaye, J. Le Texier (APE TERANGA)*

Pour les Représentants des élèves : *S. A. Cissé (Tle G3)*

Invités : *S. Baumgarth, Consul Général de France / Y. Berthelot, DAF-Adjoint / R. Tchitembo, Responsable RH*

Excusé : *G. Senac, Représentant consulaire*

Le quorum étant atteint avec 20 membres votants, le CE est ouvert par Monsieur le Proviseur à 18h03.

Le secrétariat est assuré par Madame Tchitembo. Le co-secrétariat est assuré par Mme Bernier-Barbé.

En propos liminaire, Monsieur le Proviseur annonce que la présentation du bilan de rentrée ne se fera pas lors de ce conseil, mais lors du prochain qui suivra les élections du 10 octobre et que les PV des précédents CE seront finalisés dans de bref délais, s'étonnant du retard pris sur l'adoption des deux derniers PV de C.E.

Le Chef d'établissement présente l'ordre du jour ci-dessous qui est adopté à l'unanimité.

- I. Adoption de l'ODJ
- II. Adoption PV du CE du 27 juin 2025 (non voté)
- III. Le projet d'évaluation - Cycle Terminale
- IV. Carte des emplois pour la rentrée 2026 (Détachés, D3)
- V. Voyages scolaires 2025-2026
- VI. Calendrier scolaire (modification du samedi matin travaillé)
- VII. Questions diverses : LIPE et APE TERANGA (8 questions), Représentant des élèves (2 questions)

### III. Le projet d'évaluation - Cycle Terminale

La direction fait une présentation du projet d'évaluation: les actualisations inhérentes au B.O du 25 août 2025 et la synthèse du projet d'évaluation débattu au Conseil Pédagogique qui s'est tenu en amont de ce C.E. Ce projet d'évaluation concerne les élèves des classes de Premières et de Terminales. Le Proviseur-adjoint met en avant les principes du projet et ses fondamentaux : Parcours Sup, soutien de la progression, notamment. Les familles et les élèves seront destinataires d'un calendrier pour l'ensemble des évaluations de l'année scolaire. Afin de répondre au mieux aux attendus, des banques de sujets officiels sont disponibles à l'attention des enseignants. Les aménagements mis en place pour les élèves à besoin particulier sont pris en compte dans le cadre de ce projet d'évaluation. L'établissement, à travers son équipe pédagogique, organise des évaluations formatives, sommatives, diagnostiques. Les objectifs sont également l'équité, l'accompagnement, une communication transparente.

La direction met l'accent sur l'assiduité des élèves et l'établissement sera vigilant à tout comportement d'évitement. Ce projet sera publié sur le site du lycée, mis à la disposition des parents d'élèves et présenté au début de chaque année scolaire.

Pas de question sur ce point

### IV. La carte des emplois - D3 - Rentrée 2026 (Document récapitulatif projeté)

Le proviseur rappelle que le calendrier de la campagne de recrutement des détachés a été avancé cette année. Les CCPL auront lieu en décembre et les demandes de détachements seront transmises à partir de janvier. L'objectif est d'avoir moins de postes en échec de détachement et donc gelés, ce qui constitue une difficulté pour les recrutements des personnels de droit local, ces postes gelés, en CDD n'étant pas forcément très attractifs.

Le proviseur propose la fermeture d'un poste de SVT (en détachement) au regard du taux élevé de détachés sur cette discipline (61%) et dans un souci de participation à l'effort de développement global du réseau (CAP 2030). Le poste concerné est le numéro 12688.

Le Proviseur annonce les postes susceptibles d'être vacants pour la rentrée 2026/2027 et explique le principe des postes bornés : 6 postes bornés à 6 ans (5 au Second Degré et 1 au Premier Degré), 19 postes non bornés (3 ans) dont 5 en attente de renouvellement de détachement, deux au 1er degré et un poste CPE.

Les représentants du personnel dénoncent le bornage de 6 ans, la suppression successive de postes de D3 au LFJM, expliquent que le pourcentage de D3 au LFJM a largement baissé depuis quelques années, reviennent sur les postes gelés cette année et ceux déjà prévus d'être supprimés (comme annoncé au C.E de juin dernier - Anglais et Lettres- suite à des départs à la retraite). Le gel d'un poste n'est pas non plus une situation satisfaisante car un collègue de droit local est recruté pour un an ou deux ans, et se retrouve ensuite sans emploi. Le SNES-FSU ajoute qu'il devient particulièrement difficile de recruter en D3 dans certaines disciplines, comme en SVT par exemple, et qu'à cela s'ajoutent également les refus de détachement de la part d'académies qui, pourtant, sont considérées comme non déficitaires.

La Direction garantit défendre auprès du secteur les postes de l'établissement à chaque fois qu'elle le peut en termes d'arguments.

La LIPE souhaite savoir si le fait de supprimer un poste D3 signifie que ce dernier est remplacé par un poste de droit local.

A cette question le Proviseur répond par l'affirmative.

Autre question de la LIPE : peut-on réouvrir ou remplacer un poste de détaché fermé ?

A cette question le Proviseur informe que c'est possible, il est parfois possible de fermer dans une discipline pour ouvrir dans une autre lorsqu'un besoin très spécifique apparaît, comme par exemple, l'ouverture d'un enseignement de spécialité ou d'une section. Le BO d'août 2025 dresse la liste des exceptions prévues à la règle des 6 ans et ses modalités.

Question LIPE : a-t-on une date butoir pour les demandes de recours ? La Direction répond qu'elle n'a pas encore d'élément.

Après expression de chacun, le Proviseur demande de passer au vote sur la fermeture du poste 12688.

VOTE : Contre : 12 / Abstention : 2 / Pour : 6

## V. Les voyages scolaires

Le proviseur revient sur la nouvelle circulaire AEFE sur les voyages (Circulaire n°0983 du 14 janvier 2025) qui est au bénéfice des parents puisqu'elle vient alléger le coût à supporter. Il met en évidence son impact sur le budget et la nécessité de retravailler le budget rectificatif.

Cette circulaire stipule que le coût des accompagnateurs est supporté par l'établissement. La Direction rappelle le circuit de validation à respecter pour les voyages scolaires ainsi que les principes.

Le Proviseur présente les différents voyages prévus au cours de cette année et envoyés avant la tenue de ce C.E. D'autres voyages suivront et seront présentés au CE suivant.

Tarifs par personne (qu'il soit élève ou accompagnateur) :

**Le Club MUN à Genève** (du 4 au 10 janvier 2026) avec 10 élèves et 2 accompagnateurs. Total du voyage = 19.093,42 Euros soit 1.591,11 Euros/personne

**Saint-Louis Primaire** (du 7 au 12 décembre 2025) avec les CM2F et les CM1D, soit 48 élèves et 4 accompagnateurs. Total du voyage = 7.529.120 Fcfa soit 145.000 Fcfa/personne

**Cyclo-Nature 5 séjours Primaire** (entre le 24 novembre et le 06 février) avec des classes de CP, CE2, CM1, CM2. Coût par personne = entre 63.000 et 108.000 Fcfa selon le voyage

**Tournoi Afrique de Football à Marrakech** (du 15 au 19 décembre) : dossier incomplet mais environ 900.000 Fcfa/personne

Les représentants du personnel mettent en relief la difficulté pour certaines familles pour faire voyager leur enfant, de ce fait on a des enfants qui ne partent jamais en voyage scolaire, et ce durant toute leur scolarité.

Sur ce point le Proviseur informe qu'il existe une caisse de solidarité qui peut pallier ce problème pour accompagner les parents et les élèves en difficulté.

Les représentants du personnel s'inquiètent qu'avec cette nouvelle circulaire, certains voyages soient annulés ou priorisés aux détriments d'autres, au vu de la contrainte budgétaire.

Sur ce second point, Le Proviseur affirme qu'il faudra, à l'avenir, se fixer des priorités et que le lycée fera son maximum pour valider les différents projets présentés. Le Proviseur a tenu à respecter l'engagement moral de la précédente direction sur certains projets de voyages.

Les représentants des parents d'élèves souhaitent avoir une prévision des voyages pour chaque année scolaire afin de se projeter et de revoir leur budget. En effet, l'APE TERANGA participe à hauteur de 300 000 FCFA pour certains voyages au Primaire et de 500.000 fcfa au Secondaire.

Cette prévision va permettre à l'APE de voir si elle peut toujours subventionner, si elle doit revoir ou non le montant de sa participation. Lorsque d'autres voyages seront votés courant de l'année, elle ne peut pas garantir de pouvoir répondre à toutes les sollicitations.

Sur ce point, le proviseur est d'accord et informe que cette prévision sera mise en place.

Il demande de passer au vote sur les différents voyages présentés et avec leurs tarifs.

Pour l'ensemble des voyages présentés, le vote est unanime avec 20 votes POUR.

## VI Deux autres Tarifs divers (hors voyages scolaires)

**Le projet Danse de Mme Bonnefoy (EPS)** : 5.000 fcfa/élève pour un T-shirt. Le Proviseur précise qu'il s'agit d'une action pédagogique mondiale, partie de Tunisie.

Vote POUR à l'unanimité

**Location des locaux du LFJM à l'Institut Français** : Le proviseur présente le projet de formation à la langue française par l'Institut Français dans les locaux du lycée. Il s'agit d'une Convention Cadre d'un an avec un tarif forfaitaire à 400.000 fcfa pour l'année scolaire. Madame l'Attachée Culturelle de l'Ambassade de France précise également que l'idée est de pouvoir proposer aux apprenants deux lieux de dispense de cours : le Centre-Ville et Ouakam, et ainsi, de diminuer le coût de transport des intéressés.

Le proviseur informe que quelques places gratuites seront réservées pour les personnels TOS du lycée.

Le Proviseur informe que l'Institut Français communiquera sur ce point.

La LIPE demande si cette mise en place entraînera des coûts supplémentaires pour l'établissement et une réorganisation importante (nettoyage, changement dans les services). La DAF répond qu'il n'y aura pas de surcoût et qu'il est juste question de réorganiser le planning du service de nettoyage.

Le SNES-FSU ajoute que dans le temps deux collègues enseignants dispensaient des cours de Français aux Personnels TOS. La remise en place de cette opportunité a été demandée à plusieurs reprises les années précédentes, sans succès. Le SNES-FSU remercie la Direction du lycée et le SCAC pour cette mise en place effective pour les collègues concernés.

Le vote est unanime avec 20 votes POUR.

## VII. Le calendrier scolaire : modification du jour du samedi travaillé

La Direction explique que l'an dernier le CE s'est prononcé sur le samedi 08 novembre travaillé, car le lundi 3 novembre était prévu comme férié. Or, le lundi 3 novembre n'est plus férié.

Le Proviseur a consulté l'IEN sur la proposition du samedi 11 avril 2026 travaillé (voir power point), en remplacement du samedi prévu sur le précédent calendrier. Les devoirs communs prévus ce samedi peuvent être maintenus avec deux salles d'examens ou décalés.

Les représentants du personnel demandent une précision sur le jour à rattraper, à savoir si ce samedi-là sera avec les élèves ou sous la forme de réunions pédagogiques regroupant les enseignants par discipline, comme cela était le cas en juin dernier. Au cas où le samedi travaillé concerterait également les élèves, à quelle heure finiront les cours : 11h50 ? 12h20 ? 16h50 ? Le proviseur informe que la question sera posée à l'Inspectrice et que l'information sera transmise à la communauté scolaire. Il demande de passer au vote pour le samedi 11 avril travaillé et donc la modification du calendrier 2025/2026.

VOTE : Contre : 0 / Abstention : 3 /Pour : 17

### VIII. Question Diverses

#### De la LIPE

**Question 1 :** Les associations de parents souhaitent connaître le nombre d'AESH pour cette année scolaire et s'il y aura des formations proposées.

La Proviseure-adjointe explique que cette année, il y a 19 AESH répartis ainsi : 9 au 1er Degré, 10 au Collège et aucun au lycée. Il y a 11 PPS au Premier Degré et 11 PPS au Collège (dont 10 avec AESH), 132 PAP : 87 au Collège et 45 au Lycée. Il y a 8 nouveaux AESH dans l'établissement, à cette rentrée scolaire.

La LIPE remercie la Direction pour toutes ces informations, mais précise que la question portait sur le volet de la formation de ces personnels.

La Directrice du Primaire explique qu'il y a deux formations proposées, pour les anciens comme pour les nouveaux AESH. Les formations sont chapeautées par l'IRF.

La LIPE demande si les enseignants se portent volontaires sur les formations dont les thématiques portent sur les enfants à besoin particulier. Le Proviseur répond qu'avec ATENA, la Direction a accès à l'historique du départ en formation et que ces informations seront communiquées par la suite.

Le Proviseur précise le cadre général de la formation et les 3 différents leviers de formation :

- Le PRF : il s'agit du plan régional de formation piloté par l'IRF auquel chaque personnel peut avoir accès.
- Les Actions de Formation Etablissement (AFE) qui sont des actions pilotées par l'IRF mais qui s'adressent à une équipe ciblée d'un même établissement.
- Les échanges de pratique et la montée en compétences internes : il s'agit d'action impulsée par l'établissement avec des personnels ressources qui se mettent à la disposition de leurs pairs pour échanger, partager les bonnes pratiques. Par exemple à Mermoz en ce début d'année une démarche autour de l'intelligence artificielle est engagée.

#### **Question 2 : Absence des professeurs**

Les représentants des parents d'élèves portent une préoccupation des familles qui leur est souvent remontée. Ils comprennent qu'il puisse arriver que les enseignants soient absents pour différentes raisons, mais expliquent que le fait que l'absence de l'enseignant ne soit pas toujours notifiée sur le Pronote de leur enfant crée des incompréhensions et des crispations.

Le SNES-FSU informent qu'il y a aussi des absences qui sont liées au fait que les professeurs sont en formation. Ils sont donc bien présents, mais pas face à élèves. Le SNES-FSU ajoute qu'il y a également des enseignants dispensés de cours pour pouvoir siéger à des instances de l'établissement.

Le Proviseur précise que la communication sur les absences des professeurs sera améliorée. Le motif formation sera ajouté. Le poids de la formation peut être important, et la Direction en assume la responsabilité puisque le Plan de Formation des Personnels entre pleinement dans les missions et objectifs du réseau, et que le lycée Mermoz accueille un IRF.

### Question 3 : L'usage du téléphone portable

Les représentants des parents d'élèves ainsi que les représentants du personnel manifestent leur ressenti sur l'utilisation des téléphones portables dans l'enceinte de l'établissement et souhaitent connaître les directives lorsqu'ils voient un élève utiliser son téléphone dans le lycée.

Les représentants de parents insistent également sur le fait que certains professeurs donnent des devoirs en ligne alors qu'il y a des parents qui ne fournissent pas de téléphone à leur enfant ou dont les téléphones sont non Android. Ce mode de fonctionnement n'est pas équitable vis-à-vis des enfants qui n'ont pas accès à internet au lycée.

La CPE rappelle que selon le Règlement Intérieur, l'utilisation du téléphone portable dans la cour de l'école est autorisée au Collège/Lycée. Cependant il n'est pas autorisé d'utiliser le téléphone dans les escaliers et les coursives. Le point est clairement stipulé dans le RI. Elle rappelle également que c'est la mission de tous les adultes de l'établissement que de faire respecter le Règlement Intérieur.

La direction réétudiera cette question et trouvera une solution adéquate, probablement en devant revoir le RI.

### Question 4 : Sécurisation des entrées et sorties du Primaire

La directrice du primaire fait un rappel sur les différentes sorties de cours, les différentes autorisations d'absence existantes ainsi que les horaires de bus supprimés. Elle précise qu'il y a maintenant trois sorties et une double sécurité avec un accompagnement par binôme par les PE, et également plusieurs surveillants en plus. Les autorisations de sortie sont spécifiées dans le R.I du Primaire.

## DE L'APE TERANGA

### Question 5 : Le problème du transport scolaire le jeudi après-midi au Secondaire

La Directrice du Primaire explique que ces problèmes sont liés aux créneaux de la SIA au Primaire, suite à la réorganisation du temps scolaire le jeudi après-midi. Le problème concerne 7 élèves. Elle précise que le bureau du transport scolaire n'est actuellement pas en mesure de faire sa tournée toutes les heures et d'assurer un roulement entre 15h et 17h.

L'APE TERANGA précise qu'il n'y a pas que les 7 élèves du primaire qui attendent le bus durant une heure. Il y a aussi de nombreux collégiens et lycéens concernés.

Le SNES-FSU ajoute, en effet, que cette suppression des horaires de bus du jeudi après-midi ne donne plus la possibilité aux élèves du Secondaire d'avoir un bus à 16h et engendre de gros flux de sorties de l'établissement au niveau des tourniquets de l'entrée principale. De plus, beaucoup de collégiens sortent de

l'établissement pendant une heure, restent aux abords du lycée à ne pas faire grand-chose et reviennent à 17h pour attraper leur bus. Le problème se posait déjà sur le mardi après-midi, et il se pose également maintenant sur le jeudi, depuis cette année.

Le Chef d'établissement demande à savoir combien d'élèves au Secondaire sont concernés par ce phénomène, le jeudi après-midi, sur la sortie de 16h.

L'APE TERANGA ajoute qu'il serait préférable que les élèves rentrent chez eux, plutôt que de rester devant le lycée à patienter. Les représentants des parents d'élèves mettent en évidence les problématiques liées au transport scolaire et souhaitent réunir une commission transport pour traiter tous ces points.

La Direction répond positivement. Le sujet sera traité dans le cadre d'une future commission transport.

#### **Question 6: Bilan des groupes de besoins**

Le Proviseur-Adjoint précise que le protocole n'a pas été reconduit aux classes suivantes.

Selon les équipes, les résultats de ce dispositif ne sont pas probants. La direction informe que l'organisation sera revue sur la base de ce constat, c'est ce qui a déjà été fait en 6<sup>ème</sup> notamment avec un allègement (1 seule heure en barrette).

#### **Question 7 : Enquête climat scolaire**

Les représentants des parents d'élèves souhaitent avoir un bilan matérialisé, ils n'ont eu qu'une réponse verbale.

Le Proviseur informe qu'il pourra leur transmettre le bilan fait sur la discrimination et le harcèlement, bilan qui a été présenté par un enseignant référent sur ce domaine.

#### **Question 8 : La propreté des toilettes**

Le Proviseur informe que cette question est connue et a été traitée par les services. Il rappelle que les parents élus ont des réunions mensuelles avec la Direction ce qui permet de traiter ce type de question. Il rappelle également qu'en cas de problème majeur sur le sujet de l'hygiène, la CHS peut être saisie.

### **Du représentant des élèves**

#### **Question 9 : l'interdiction des crocs**

Les élèves ne comprennent pas en quoi le port des crocs dégrade la productivité d'un l'élève.

Le proviseur informe qu'il est en phase avec cette décision parce que c'est une question de sécurité et de code.

Le Lycée Français Jean Mermoz est un lycée d'excellence qui a pour mission de former ses élèves à la vie et à leur futur professionnel. Il est important de comprendre cette notion de code.

Monsieur le Consul Général intervient sur ce sujet en donnant des exemples pertinents des codes professionnels, en diplomatie par exemple (chemise / cravate) ou autres.

La direction ainsi que les représentants du personnel saluent le travail effectué par la Vie Scolaire pour le respect de cette consigne.

**Question 10 : La climatisation des salles de classe**

Le Proviseur indique que ce point fait l'objet des prochains travaux. Un calendrier est arrêté et mis en application. Le Lycée recevra bientôt une visite du Service Immobilier de l'AEFE.

Le Proviseur clôture la séance à 20h19 et remercie l'ensemble des membres pour la qualité des échanges.

Patrice BOUSQUET  
Le président de séance

Reine TCHITEMBO  
La Secrétaire de séance

Béatrice BERNIER-BARBE  
La Co-secrétaire de séance

